

# Appel À projets culture



Vous êtes une association et vous avez une idée originale, un projet culturel, artistique, innovant ou à dimension internationale ?

Alors, n'hésitez pas à répondre à l'appel à projets Culture,  
permettant l'expérimentation de nouvelles actions.  
Date limite de dépôt des dossiers : dimanche 31 janvier 2021

# Appel À projets culture



Vous êtes une association et vous avez une idée originale, un projet culturel, artistique, innovant ou à dimension internationale ?

Vous voulez participer au développement de la ville durable, résiliente, sobre, inclusive et démocratique ?

Contribuer au renforcement du lien social, à l'action de proximité dans un contexte sanitaire difficile ?

Alors, n'hésitez pas à répondre à l'appel à projets Culture, permettant l'expérimentation de nouvelles actions.

Date limite de dépôt des dossiers : dimanche 31 janvier 2021

## À qui s'adresse l'appel ?

À toutes les associations œuvrant sur le territoire de Dunkerque\* et menant des projets artistiques et culturels dans tout type de disciplines (musique, spectacle vivant, arts plastiques et numériques, patrimoine, une attention particulière étant portée à l'ouverture à l'international).

\*Hors associations structurantes/équipements subventionnés.

Quant aux artistes professionnels (compagnies, groupes musicaux...), seuls ceux dont le projet s'appuie majoritairement sur la pratique amateur ou la participation des publics, disposant d'un statut associatif, peuvent répondre à l'appel.

## qui peut vous accompagner ?

Une équipe est à votre disposition pour vous aider à monter votre projet. Nous vous invitons vivement à prendre contact, avant l'élaboration de votre dossier, avec **Gaëlle Gadea**, direction de la culture et des relations internationales, au **03 28 26 29 31** ou [gaelle.gadea@ville-dunkerque.fr](mailto:gaelle.gadea@ville-dunkerque.fr). Nous vous accompagnerons pour l'écriture du projet et le suivi de sa mise en œuvre.

## pour quel type de projets ?

Les critères suivants seront pris en compte :

- Les qualités artistiques et culturelles des projets (accompagnement artistique professionnel)
- La démarche d'expérimentation
- Le développement et la diversification des publics
- La résonance du projet par rapport à ceux du territoire
- Le partenariat avec une structure culturelle et/ou sociale (co-construction du projet)
- La faisabilité du projet (budgétaire, technique mais aussi, dans le cadre de la crise sanitaire, l'adaptabilité du projet)

Une attention particulière sera portée aux projets favorisant les liens de proximité et le développement d'une ville inclusive, durable, résiliente, sobre et démocratique.

## COMMENT procéder ?

Les porteurs de projets devront impérativement fournir :

- Une lettre de demande de subvention signée par le représentant légal et adressée à Monsieur le Maire de Dunkerque

- Une note de présentation de la structure

- Un descriptif du projet

- Un budget prévisionnel équilibré de l'action

Les projets soutenus devront impérativement mentionner la Ville de Dunkerque dans les supports de communication (soutien et participation de la Ville).

Les candidatures devront être transmises à la direction de la culture et des relations internationales, pour instruction, avant le **31 janvier 2021 minuit** par courriel

([gaelle.gadea@ville-dunkerque.fr](mailto:gaelle.gadea@ville-dunkerque.fr)) ou par voie postale (**Mairie de Dunkerque, Direction de la culture et des relations internationales, à l'attention de Mme Gaëlle Gadea, Place Charles Valentin, 59140 Dunkerque**).

Tout dossier incomplet ne pourra être retenu.